

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° I-CF87

présenté par

M. Pauget, Mme Anthoine, M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, M. Brigand, M. Cinieri, M. Bony, Mme Gruet, M. Bourgeaux, Mme Martin (Alpes-Maritimes), Mme Bonnard, M. Dive, M. Ray, M. Jean-Pierre Vigier, M. Di Filippo, M. Gosselin, Mme Louwagie, M. Vincendet, M. Hetzel, M. Boucard, M. Breton, M. Taite, M. Le Fur, Mme Périgault, Mme Blin, M. Dubois, Mme Genevard, M. Dumont, M. Juvin, Mme Petex-Levet et Mme Valentin

**ARTICLE 12**

Substituer aux alinéas 79 à 82 l'alinéa suivant :

« O. – Sont abrogés, au 1<sup>er</sup> janvier 2027, les articles L. 312-69 et L. 312-78. »**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de repli - Fidèle au vote de l'Assemblée nationale qui s'est largement prononcé en faveur de la suppression du malus écologique sur les pompiers et les droits d'accises sur le carburant qu'ils utilisent, contre l'avis du Gouvernement et par 134 voix contre 4, cet amendement propose de supprimer l'alinéa 80 rétablissant l'exonération d'accises pour les SDIS et l'alinéa 81 revenant sur l'exonération du malus écologique (poids et émissions CO2) sur nos pompiers envisagés par le Gouvernement.